

Règlement

Orientation Fly - Acro Show 2018

Quoi ?

- Une compétition mêlant course d'orientation, marche et vol en parapente en marge de l'Acro Show.

Où ? Quand ?

- Départ : Villeneuve, place de l'Ouchettaz. (place de l'Acro Show)
- Arrivée : Villeneuve, place de l'Ouchettaz. (place de l'Acro Show)
- Rendez-vous : Le matin 8h pour le briefing et départ de la course 9h
- Durée : 1 jour
- Date : 25 août 2018 avec report possible le 26 août.
- Les organisateurs définissent le jour de course le vendredi soir 24 août à 18h le répondeur (+4186 79 271 05 12) informera les participants.
- Deux parcours sont proposés :
- Grand parcours : 3200 mètres de dénivelé positif
- Petit parcours : 1600 mètres de dénivelé positif

Comment ?

- Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre parapente et / ou vos chaussures

ORGANISATION

- Acro Show Villeneuve

Conditions de vol et de marche

- Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Conditions générales de participation :

- Les pilotes doivent être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL) ou IPPI Card niveau 4.
- Pouvoir justifier d'une assurance RC et d'une assurance accident.
- L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne correspond pas aux critères de sélection.

Abandon

- En cas d'abandon, les pilotes doivent impérativement s'annoncer aux organisateurs pour éviter d'engager des secours pour rien.

Modalités d'inscription

- L'inscription et le paiement se fera par Internet
- Prix : sfr 80.- comprenant : un t-shirt, un bon repas, 2 bons boissons, live tracking une carte 1 :25000 avec les postes et une carte de course d'orientation.

MATERIEL DE VOL

- Parapente ou mini voile homologuée EN ou LTF ou ayant au minimum subit les tests en charge.
- Casque et parachute de secours
- Téléphone portable

6. RESPONSABILITE

La participation se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance-dommages, ...).

L'organisation décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation.

En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.